ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets radioactifs

Question orale n° 1152

Texte de la question

M. Dominique Paillé expose à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement que la loi du 30 décembre 1991 prévoit trois voies de recherche de traitement des déchets radioactifs à vie longue. L'une de ces voies est l'enfouissement. Une carte diffusée par le réseau « Sortir du nucléaire », à l'insu de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) indique que cette agence vient de sélectionner une quinzaine de sites granitiques. Il s'agit en fait, dans un premier temps, d'implanter un laboratoire de recherche souterrain sur l'enfouissement de déchets radioactifs. Le vieux Massif armoricain et l'ouest du Massif central sont parmi les régions privilégiées. Dans ce cadre, le site de Neuvy-Bouin a été retenu pour accueillir une mission de concertation composée de trois hauts fontionnaires. Des moyens financiers considérables ont été débloqués pour convaincre les élus : 5 millions de francs seraient versés chaque année au conseil général du département retenu pour la réalisation d'une étude préliminaire, puis 60 millions par an si le laboratoire est installé, et ce pendant toute la durée de sa construction et de son fonctionnement. Malgré ces incitations financières, l'opposition des Deux-Sévriens, après le combat qu'ils ont mené, il y a dix ans, n'est nullement entamée. L'enfouissement ne présente en effet aucune garantie de sécurité car il expose le sous-sol à une contamination incontrôlable. Il souhaiterait être informé de l'évolution de la recherche scientifique sur les autres solutions (entrepôt en surface ou transmutation pour atténuer la radioactivité) et s'étonne que la recherche fondamentale sur ces alternatives ne soit pas privilégiée. C'est pourquoi il lui demande, alors que les Deux-Sévriens se mobilisent, si elle peut lui confirmer ses intentions.

Texte de la réponse

M. le président. M. Dominique Paillé a présenté une question, n° 1152, ainsi rédigée:
«M. Dominique Paillé expose à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement que la loi du 30 décembre 1991 prévoit trois voies de recherche de traitement des déchets radioactifs à vie longue. L'une de ces voies est l'enfouissement. Une carte diffusée par le réseau «Sortir du nucléaire», à l'insu de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) indique que cette agence vient de sélectionner une quinzaine de sites granitiques. Il s'agit en fait, dans un premier temps, d'implanter un laboratoire de recherche souterrain sur l'enfouissement de déchets radioactifs. Le vieux Massif armoricain et l'ouest du Massif central sont parmi les régions privilégiées. Dans ce cadre, le site de Neuvy-Bouin a été retenu pour accueillir une mission de concertation composée de trois hauts fontionnaires. Des moyens financiers considérables ont été débloqués pour convaincre les élus: 5 millions de francs seraient versés chaque année au conseil général du département retenu pour la réalisation d'une étude préliminaire, puis 60 millions par an si le laboratoire est installé, et ce pendant toute la durée de sa construction et de son fonctionnement. Malgré ces incitations financières, l'opposition des Deux-Sévriens, après le combat qu'ils ont mené, il y a dix ans, n'est nullement entamée. L'enfouissement ne présente en effet aucune garantie de sécurité car il expose le sous-sol à une contamination incontrôlable. Il souhaiterait être informé de l'évolution de la recherche scientifique sur les autres solutions (entrepôt en surface ou transmutation pour atténuer la radioactivité) et s'étonne que la recherche fondamentale sur ces alternatives ne soit pas privilégiée. C'est pourquoi il lui demande, alors que les Deux-

Sévriens se mobilisent, si elle peut lui confirmer ses intentions.»
La parole est à M. Dominique Paillé, pour exposer sa question.
M. Dominique Paillé. Madame la ministre de l'environnement, la loi Bataille de décembre 1991 prévoit trois voies de recherche de traitement des déchets radioactifs à vie longue. L'une de ces voies est l'enfouissement.
Une carte diffusée par le réseau «Sortir du nucléaire», à l'insu de l'ANDRA, indique que cette agence aurait sélectionné une quinzaine de sites granitiques. Il s'agit en fait, dans un premier temps, d'implanter un laboratoire de recherche souterrain sur l'enfouissement de déchets radioactifs. Pour ce faire, le vieux Massif armoricain et l'ouest du Massif central sont parmi les régions privilégiées.
Le site de Neuvy-Bouin, dans les Deux-Sèvres, a été retenu pour accueillir une mission de concertation composée de trois hauts fonctionnaires. Des moyens financiers considérables ont été débloqués pour convaincre les élus: 5 millions de francs seraient versés chaque année au conseil général du département retenu pour la réalisation d'une étude préliminaire, puis 60 millions par an si le laboratoire est installé, et ce pendant toute la durée de sa construction et de son fonctionnement. En dépit de cette offre alléchante, l'opposition des Deux-Sèvriens, après le combat qu'ils ont déjà mené il y a dix ans pour les mêmes causes, n'est nullement entamée. Ils l'ont redit fermement et à de nombreuses reprises, notamment aux représentants de l'Etat dans le département et au préfet de région, lors d'une rencontre organisée il y a peu. L'enfouissement ne présente en effet, selon eux aucune garantie sérieuse de sécurité, car c'est exposer le sous-sol à une contamination incontrôlable.
Mes questions sont assez nombreuses et elles relaient celles que se posent mes concitoyens. Pourquoi ne sommes-nous pas informés de l'évolution de la recherche scientifique sur les autres solutions: entrepôt en surface ou transmutation pour atténuer la radioactivité ? Pourquoi la recherche fondamentale sur ces alternatives n'est-elle pas privilégiée ? Enfin, pouvez-vous nous dire très clairement, compte tenu de la détermination des Deux-Sèvres à ne pas accueillir ce type d'enfouissements, si vous avez l'intention de répondre à leur demande ?
M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, je vous remercie de cette occasion qui m'est donnée de faire le point sur la mise en oeuvre de la loi Bataille du 30 décembre 1991 relative à la recherche sur les déchets de haute activité et à vie longue.
Actuellement, seuls les déchets de faible et moyenne activité à vie courte bénéficient d'une filière complètement définie: celle-ci aboutit au stockage définitif dans une installation gérée par l'ANDRA, le centre de stockage de l'Aube. Pour les déchets de haute activité à vie longue, il n'existe pas de filière de gestion complète. L'essentiel des déchets de ce type sont actuellement entreposés dans des installations prévues à cet effet, en attendant que leur devenir soit précisé.
La loi du 30 décembre 1991 a défini trois voies à explorer: la séparation associée à la transmutation des radioanucléides les plus toxiques et à durée de vie la plus longue; le stockage en couche géologique profonde; le conditionnement et l'entreposage en surface ou en subsurface. La loi prévoit de réaliser un bilan des recherches réalisées en 2006.
Le Gouvernement s'attache à maintenir un bon équilibre entre ces trois voies de recherches, qui sont menées par le CEA pour la première et la troisième, par l'ANDRA pour la deuxième.
En fait, vous l'aurez noté, ces trois voies, loin de s'exclure, sont probablement complémentaires. En effet, la séparation-transmutation est une voie de recherche à long terme, voire à très long terme, et nous n'attendons pas de résultats positifs du programme de recherche avant des années. Ces recherches sont évaluées régulièrement par le comité à l'énergie atomique, mais nous ne sommes pas encore en mesure de donner des évaluations.
Le stockage en couche géologique profonde fait l'objet d'études dans de nombreux pays. Le Gouvernement, allant au-delà de ce que prévoyait la loi, a décidé d'expérimenter dans plusieurs laboratoires souterrains les conditions d'un stockage réversible des déchets. Il a donc décidé de créer un premier laboratoire souterrain à Bure, à la frontière des départements de la Meuse et de la Haute-Marne, dans l'argile. La loi prévoyant plusieurs laboratoires, le Gouvernement a souhaité que soient recherchés d'autres sites pour installer un deuxième laboratoire, dans le granit. A cette fin, une mission de médiation, composée de trois hauts fonctionnaires, a été constituée. Dans la plupart des cas, les élus ont refusé de la recevoir ou elle a été mal accueillie. Elle doit, d'ici à la fin de ce mois, rendre au Gouvernement un rapport sur l'exécution de sa mission. Il appartiendra à celui-ci de prendre position sur la suite de cette mission.

Troisième piste, le conditionnement et l'entreposage de longue durée. Ils font aussi l'objet d'études en France et à l'étranger. L'administrateur général du CEA a dit tout haut, il y a quelques semaines, ce que nombre de praticiens de ce secteur pensent tout bas, à savoir que cette voie est probablement celle dont les perspectives à court et moyen terme sont les plus satisfaisantes et méritent d'être approfondies en priorité.
Je veillerai, pour ce qui me concerne, à ce que l'opinion exprimée par les populations et les élus concernant l'installation d'un deuxième laboratoire souterrain soit prise en compte. Je crois qu'il est absolument indispensable de mettre en oeuvre la loi Bataille, parce qu'aucun Gouvernement ne peut s'exonérer de la responsabilité de gérer de façon responsable des déchets nucléaires à vie longue, mais je souhaite que les trois voies soient explorées de façon loyale et complémentaire. Je souhaite que nous n'anticipions sur aucune des décisions définitives qui devront être prises dans l'avenir. A cette heure, je constate une forte résistance sur le terrain des populations et des élus, qui risque de handicaper la mise en oeuvre effective des trois pistes de la loi Bataille. A nous donc de tirer le bilan du rapport que rendront les médiateurs à la fin de ce mois pour faire des propositions à la représentation nationale et à la population.
M. le président. La parole est à M. Dominique Paillé.
M. Dominique Paillé. Je vous remercie, madame la ministre, de ces précisions sur les trois filières de traitement. Pour ma part, je souhaite que les conclusions qui seront tirées du rapport des trois experts, et notamment de la volonté négative des populations de recevoir ces laboratoires expérimentaux, soient véritablement prises en compte.

Données clés

Auteur : M. Dominique Paillé
Circonscription : Deux-Sèvres (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1152
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement
Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3333
Réponse publiée le : 7 juin 2000, page 4851
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 juin 2000